

Recommandation concernant l'activité de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus durant l'épidémie du coronavirus le SARS-CoV-2

Mis à jour le 19.03.2020

L'épidémie en cours sur le territoire et au-delà mobilise fortement les établissements de santé, les soignants et particulièrement les services de réanimation. Cela implique des impératifs d'organisation hospitalière et des contraintes humaines et logistiques. Concernant l'activité de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence de la biomédecine, en lien avec les sociétés savantes impliquées (Société francophone de transplantation, Société francophone de néphrologie, dialyse et transplantation, Société française d'urologie), relaie auprès des professionnels concernés les avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique, et recommande leur mise en œuvre dans les conditions suivantes :

Lorsque la greffe peut être différée, en particulier lorsqu'est en cause une greffe rénale ou une greffe de tissus, le risque du receveur à être infecté dépasse le bénéfice de la transplantation ; il est donc recommandé d'en repousser la date après le pic épidémique. Il est également recommandé de différer les transplantations rénales à partir de donneur vivant.

Lorsque la réalisation de la greffe est urgente, que son report constituerait une perte de chance pour le receveur, notamment parce qu'elle concerne un organe vital (cœur, foie, poumon...) ou qu'un donneur rare a été identifié, il est recommandé de poursuivre le programme de prélèvement et transplantation. Dans ce cas, la réalisation du prélèvement et de la greffe d'organes ou de tissus doit être effectuée selon les recommandations en stade 3 précisées par l'avis du 13 mars 2020 du HCSP complétant les avis des 7 et 24 février 2020 relatif aux mesures de prévention pour la greffe. Il est rappelé en cas de prélèvement d'un poumon d'un donneur dont le résultat RT PCR est positif, la procédure de greffe est interrompue.

Tous les donneurs sont testés systématiquement afin de s'assurer de l'absence de risque de transmission.

Contacts presse

PRPA

Isabelle Closet : isabelle.closet@prpa.fr
06.28.01.19.76

Agence de la biomédecine

Madeleine Claeys : presse@biomedecine.fr

